

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Soixante-dix-septième session du Comité permanent
Genève (Suisse), 6–10 novembre 2023

NOUVELLE RECOMMANDATION RELATIVE AU DOCUMENT SC77 DOC. 41.1

Le présent document a été préparé par l'Inde, à la demande du Comité permanent, sur la base du document SC77 Doc. 41.1.

Proposition d'amendement à apporter au document SC77 Doc.41.1:

Afin d'assurer l'exactitude des rapports annuels sur le commerce illégal des grands félins d'Asie, et en tenant compte de l'analyse des rapports annuels sur le commerce illégal des espèces sauvages mentionnée au paragraphe 32 a) de la résolution Conf. 11.3 (Rev. CoP19), **ajouter un nouveau paragraphe c) après le paragraphe 91 b) du document SC77 Doc.41.1** recommandant de :

- c) charger le Secrétariat d'élaborer un dispositif en collaboration avec un organisme compétent et de proposer un projet d'amendement au paragraphe 32 de la résolution Conf. 11.3 (Rev CoP19) afin d'assurer l'exactitude du rapport mentionné au paragraphe b) avant la 78^e session du Comité permanent et soumettre une proposition pour adoption à la CoP 20.